



Plan Local d'Urbanisme

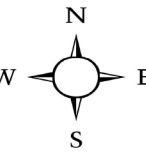
NAVES

PLAN DE ZONAGE

Modification simplifiée approuvée le 17/09/2024

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT Pièce annexée à la DCM du 5 janvier 2021

Echelle : 1/2000ème



La commune est concernée par :
- un risque de sismicité de niveau 3.
- un risque de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait - gonflement des sols argileux.
- un risque lié à la présence d'engins de guerre.
- un risque de transport de matières dangereuses.

U	Zone urbaine à vocation mixte
N	Zone naturelle
Ae	Secteur agricole accueillant une aire de compostage
UE	Zone destinée à accueillir des activités économiques
UE	Zone destinée à accueillir des activités économiques
A	Zone Agricole
N	Zone naturelle

Patrimoine	Type
a	Chapelle
b	Chapelle
c	Chapelle
d	Eglise
e	Pigeonnier
f	Calvaire
g	Façade du corps de ferme et pigeonnier

Légende

Prescriptions linéaires

- Chemin à protéger au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire d'arbres et de haies à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Cours d'eau et fossés protégés au titre de l'article L151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine urbain protégé au titre de l'article L151-19 du CU

Prescriptions surfaciques

- Etang protégé au titre de l'article L 151-23 du CU
- Espace boisé au titre de l'article L 151-23 du CU
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L 151-11 du CU
- Zone potentiellement inondable

Informations ponctuelles

- Nouvelle construction
- Siège d'exploitation agricole
- Cavité

Informations surfaciques

- Cimetière
- Zone à dominante humide du SDAGE
- Zone exposée au risque effondrement de cavités

Risque inondation par remontée de nappe

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

